Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 4

Artikel: Les réalisations de M. Le Corbusier aux Indes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124183

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES RÉALISATIONS DE M. LE CORBUSIER AUX INDES

Il est certain que, dans les années qui viennent, tous ceux qui s'occupent de la question du logement, auront, par les revues et certainement par toute la presse, à prendre parti au sujet de la nouvelle ville de 150 000 habitants que Le Corbusier est en train de construire aux Indes. Ce diable d'homme, d'une vitalité extraordinaire, il faut bien l'avouer, a été en effet nommé architecte en chef d'une réalisation prodigieuse, sur laquelle il a marqué immédiatement son empreinte, faite, comme on le sait, d'idéalisme, de poésie, de vues généreuses, de lyrisme, de raccourcis courageux et aussi d'esprit publicitaire inimitable. Nous donnons donc ci-dessous, les prémices de ces futures discussions, sur lesquelles nous aurons certainement l'occasion de revenir. C'est aujourd'hui la « Journée du Bâtiment » qui ouvre le feu. Réd.

Une réunion d'information.

M. Le Corbusier, l'architecte français bien connu, avait convié, le 18 mars, la presse à une réunion d'information qui se tenait dans la salle du Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt à Paris, où étaient exposés de nombreux dessins et plans se rapportant à ses réalisations architecturales et urbanistiques dans l'Etat de Punjab de l'Est de l'Hindoustan.

Il a tout d'abord fait remarquer que cette exposition constituait le résultat de deux ans de travaux effectués par lui et par une vingtaine de collaborateurs d'élite. Depuis longtemps d'ailleurs, ce pays ne possédait pas d'architecture civile qui lui soit propre, et l'auteur des projets s'est trouvé aux prises avec des problèmes particulièrement délicats du fait de la violence du climat.

Pour bien juger, il faut se persuader que là-bas les chantiers ne peuvent pas être conduits suivant nos données européennes.

La capitale, Chandigarh, est, ainsi que le dit le texte, construite sur un emplacement autrefois occupé par quarante villages et ces villages disparaîtront complètement.

La classification des habitations est faite en huit catégories, en fonction de l'échelle sociale des occupants, système jugé peut-être un peu brutal.

Il importe aussi de noter que les budgets sont, dans ce pays, d'une extrême pauvreté.

Cette ville de Chandigarh est de conception entièrement horizontale, c'est-à-dire tout en rez-de-chaussée, en raison de la coutume du lit sur le toit dont parle l'exposé.

M. Le Corbusier a donné d'assez longues explications au sujet de son système de circulation organisée dit système des « 7 V ». Les voies « V 1 » constituent des sortes de grandes routes ; les voies « V 2 » peuvent être assimilées à des grands tracés municipaux ; les voies « V 3 », par contre, constituent des voies cerclant les secteurs urbains de 800 à 1200 mètres dont il est parlé dans l'exposé ci-contre. Ces dernières voies ne sont accessibles qu'à des autocars spéciaux.

Les voies « V 4 » constituent des espèces de rues marchandes, tandis que les voies « V 5 » et « V 6 » vont aux portes des habitations, les voies « V 7 » étant réservées à la jeunesse.

Le problème du logement des « péons », c'est-à-dire la catégorie la plus malheureuse de la population, a fait l'objet de toute l'attention de l'auteur du projet.

En fait, chaque ménage de ce genre dispose, au total, de 110 à 120 m² y compris la viabilité, sur lesquels 35 m² sont couverts ou plus exactement demi-fermés, demi-ouverts.

On réalise ainsi, nous dit-on, un véritable logis de 110 m² « dedans-dehors » mis à la disposition d'une famille.

Dans le « Capitol », cité gouvernementale, les monuments sont établis en béton brut recouvert de tentures aux couleurs violentes.

Pour comprendre les solutions adoptées, il faut se rappeler que de nombreux facteurs dus au climat combinent leur action : soleils implacables, vents extrêmements violents, pluies diluviennes à certaines époques. Ce qu'il faut donc fabriquer là-bas, c'est de l'ombre et des courants d'air.

Dans les réalisations, les brise-soleil jouent un grand rôle, ainsi que des dispositifs spéciaux : châssis à pans de verre dont 240 000 ont déjà été commandés.

Les recherches ainsi faites pour les ventilations sont, nous dit M. Le Corbusier, intéressantes pour bien d'autres cas, y compris nos climats.

Pour terminer son exposé, M. Le Corbusier a déclaré que l'urbanisme pratiqué là-bas est complètement opposé à l'urbanisme « démagogique » auquel nous sommes habitués. C'est une opération « royale », dès maintenant payante.

Nous ne donnerons que quelques brèves indications au sujet des plans et dessins exposés, car un compte rendu d'ensemble nous conduirait beaucoup trop loin.

Nous mentionnerons pourtant les plans du Palais du gouverneur avec circulation automobile en tranchées de 5 m. ; le parc entièrement réservé aux piétons.

Pour la ville d'Ahmedabad, les plans montrent notamment le « Musée de la Connaissance » à croissance continue, la fraîcheur étant donnée par une toiture en bassin d'eau et des plantes.

Signalons encore, comme d'un intérêt particulier pour cette même ville, la villa Sarabahy, la villa campagnarde Huttesing, ainsi que le « Siège des filateurs ».

Pour la ville de Chandigarh, d'autres plans importants se rapportent aux « maisons d'avocats » à plusieurs niveaux.

A citer encore les plans de l'ouvrage « Le Secrétariat » (Palais des Sept Ministres) montrant un système de trois écrans coupe-soleil constitués par une loggia-balcon, des brise-soleil horizontaux et verticaux, ainsi que par des écrans amovibles accrochables aux pans de verre. *F. F.*

La construction de la capitale du Punjab (Hindoustan): Chandigarh.

En automne 1950, le Gouvernement de l'East Punjab (Hindoustan) demande à Le Corbusier d'éclairer de ses conseils une mission chargée de préparer la réalisation de la construction de la nouvelle capitale du Punjab, l'ancienne capitale Lahore étant demeurée dans le West Punjab rattaché au Pakistan.

Le contrat.

En novembre 1950, les deux commissaires du Gouvernement du Punjab : M. Thapar, administrateur d'Etat pour la construction de la nouvelle capitale et

M. Warma, ingénieur en chef de l'Etat du Punjab, remettent à la signature de l'Ambassade des Indes à Paris une convention avec Le Corbusier par laquelle celui-ci est nommé par le gouvernement, consultant général pour la réalisation de la capitale.

L'urbanisme.

Le 18 février 1951, Le Corbusier prend l'avion pour Chandigarh et pour Simla, reconnaît le terrain et prend connaissance du problème. En collaboration avec Pierre Jeanneret, son ancien associé et Maxwell Fry, architecte C. I. A. M. de Londres, tous deux engagés par le Gouvernement du Punjab pour diriger sur place pendant trois années l'atelier d'architecture, il a, au bout d'un mois, établi le plan de la ville. Il le fait accepter et les travaux de viabilité sur le terrain sont immédiatement commencés.

La ville de Chandigarh.

La ville est baptisée Chandigarh. Les plans sont faits pour une population de 500 000 habitants. La première tranche de travaux à exécuter sans délai est de 150 000 habitants.

Cette première tranche comporte :

a) Le Centre gouvernemental (le Parlement, le bâtiment des Ministères, la Haute-Cour, le Palais du gouverneur) ;

b) Le Centre commercial, dit « City-Center » ;

c) Le Centre intellectuel (musée, université, jeux de stade (etc...) ;

d) La Vallée des Loisirs (loisirs populaires) ;

e) La situation et la construction des organes privés, grand commerce, banques, hôtels, etc.

Répartition des habitants.

La répartition des 150 000 habitants s'établit de la manière suivante :

a) L'habitation pour 50 000 habitants représentant les familles de 18 000 fonctionnaires logés par l'Etat. Réalisation aux frais de l'Etat sur les plans établis par l'Office du plan ;

b) L'habitation pour 100 000 habitants réservée à l'initiative privée (les plans de la catégorie précédente ayant été l'objet des soins attentifs de l'Office du plan dirigé par Jane Drew, Pierre Jeanneret et Maxwell Fry se trouvent, à la pratique, servir de modèles automatiquement acceptés par les acheteurs de terrain de la seconde catégorie).

Le programme précis et exprimant une conception actuelle de la vie sociale indienne comportait huit catégories de logis ou maisons établis sur l'échelle des salaires perçus et obligeant l'architecte et l'urbaniste à un dosage harmonieux (possibilités d'un classement et d'un mélange favorables des diverses catégories de population, sécurité et discipline dans la création des plans types de maisons).

Choix du terrain.

Modalités de l'entreprise :

a) En 1950, l'ingénieur en chef, M. Warma, parcourut l'East Punjab en tous sens pour trouver un terrain destiné à la capitale. D'avion il découvrit le plateau de Chandigarh, territoire agricole à 400 m. au-dessus du niveau de la mer occupé par quarante villages, au pied des contreforts de l'Himalaya. Il est situé entre deux têtes de fleuves (à sec pendant dix mois) ; plateau uni avec une pente insensible permettant l'écoulement naturel des eaux ; magnifiques arbres par intermittences (les manguiers) ; climat favorable, sec, sol régulier. Nappe d'eau souterraine permettant d'alimenter la ville par pompage à raison de 135 litres par habitant et par jour.

Dans quelques années, un barrage à construire, assez proche, permettra le contrôle des eaux diluviennes pendant la mousson (deux mois) et alimentera pendant les dix autres mois, les cultures maraîchères qu'on installera sur le lit de sable de l'un des fleuves. Dans l'état actuel, les bourrasques de sable sont souvent une gêne aux approches du fleuve.

Le terrain choisi n'offre donc aucune difficulté topographique, l'écoulement régulier des eaux permettra l'arrosage automatique des pelouses illimitées de la nouvelle ville (Ville-Verte).

De telles conditions ont donc permis de résoudre le problème de la desserte ponctuelle des organes de la ville par des voies de circulation hors des contraintes qui, généralement, accablent l'urbaniste.

La circulation.

« Les 7 V »

A la suite des premières manifestations d'un système nouveau dénommé la « règle des 7 V » à Bogota d'abord (Plan pilote de Le Corbusier, 1947-1951) et à Marseille-Sud (1950), l'application intégrale de ce système rationnel et harmonieux trouva à Chandigarh une application éblouissante. On est en droit d'affirmer que c'est la première fois qu'une ville est desservie impeccablement par des vitesses mécaniques efficaces réservant au piéton sa sécurité complète, le bien-être et la pleine dignité.

La « règle des 7 V » avait été rédigée et illustrée pour l'Unesco pour être publiée en cinq langues dans la nouvelle revue de cette institution (parution retardée).

Le plus clair de la solution est l'indépendance réciproque du piéton et de l'automobile. L'automobile privée, fauteur de l'encombrement des villes et responsable de l'embouteillage, n'entrera pas en ville sauf exception. Les vitesses mécaniques sont assurées par un type nouveau d'autobus circulant à pleine allure exclusivement dans les voies V3 et partiellement dans les voies V4.

Les V3 couvrent, à Chandigahr, un réseau de près de 40 km. ponctué d'arrêts tous les 400 m. Aucune porte de maison ou d'édifice n'ouvre sur ces voies V3 ; aucun piéton ne peut s'y trouver. Il a donc été possible d'instituer un réseau impeccable de lignes en service. La « règle des 7 V » assure les grands tracés municipaux, l'artère magistrale V2 se poursuivant au dehors par les routes de province ou nationales : V1.

La voie V3 ceinture les quatre côtés de l'unité nouvelle d'urbanisme dénommée : le « secteur ». Cette unité mesure environ 800 × 1200 m et contient de 5000 à 20 000 habitants. Le « secteur » est coupé en travers par la voie V4, la rue marchande où se trouvent le marché du secteur, les services municipaux locaux, le cinéma, les pompiers, la bibliothèque locale, les cafés, les artisans.

Perpendiculairement, la voie V7 coupe le secteur dans son sens longitudinalement. La voie V7 est destinée à la jeunesse ; elle reçoit les écoles, les terrains de sport quotidien. Elle passe d'un secteur à l'autre, en ligne droite. Elle est d'une largeur diversifiée. C'est une bande verte. A Chandigarh, sa perspective se couronne de la chaîne de l'Himalaya. Les voies V5 et les voies V6 conduisent aux portes mêmes des maisons.

Les maisons ouvrent de l'autre côté sur des surfaces de pelouses et d'arbres à l'abri des circulations et réservées aux jeux des enfants. La ville de résidence est faite de maisons basses répondant à des coutumes impératives : la nuit, les lits (légers) sont montés sur le toit sous les étoiles, ou mis dans l'herbe derrière la maison.

Tel est le fruit de la « règle des 7 V » mise en pratique systématiquement à Chandigarh. *(A suivre.)*